

Réunion du conseil municipal de Rosières

Jeudi 10 août 2017

Restaurant scolaire :

Le conseil décide de garder les mêmes tarifs que pour l'année 2016/2017 soit 3.30 euros le repas pour un enfant.

Garderie Ecole Germaine Tillion:

Il est décidé que la garderie serait gratuite pour les familles de septembre à décembre 2017. Le temps de garde des élèves les soirs ira jusqu'à 18 H 15.

La voie verte :

Désormais c'est l'agglomération du Puy qui est compétente pour l'entretien de la voie verte. L'agglomération propose un conventionnement pour la prise en charge financière du revêtement de la galoche, sur les communes de Lavoûte Beaulieu et Rosières.

Un revêtement autre que le goudron s'agit du grenailier plus écologique et qui permet l'utilisation de plusieurs couleurs. Les 3 communes voisines Lavoûte, Beaulieu et Rosières doivent se mettre d'accord.

Sur ce sujet important les membres du conseil ont émis un avis favorable à l'exception d'une voix. Nous organiserons donc rapidement une rencontre avec nos communes voisines pour avancer sur ce sujet. Sur le plan communal un groupe de travail est constitué.

Loyers crèche

Mr le Maire fait la lecture d'un document qui émane de l'agglomération du Puy qui a la compétence petite enfance.

Le Conseil Municipal évoque la possibilité de baisser les loyers mais souhaite avant tout une rencontre entre l'association gestionnaire, l'agglomération et les élus rosiérois.

Demandes adhésion

Nous répondons favorablement à la demande de la commune de Lissac qui souhaite adhérer au syndicat d'eau et assainissement du Velay rural.

Nous répondons favorablement aux communes de Monistrol d'Allier et de Saint Préjet d'Allier qui veulent intégrer la communauté d'agglomération.

Autorisation communications à l'agglomération du Puy en velay :

Nous autorisons ENEDIS à communiquer les informations commercialement sensibles de la Commune à l'agglomération du Puy en Velay afin d'élaborer le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Achat camion :

La commune valide l'achat d'un camion 19 tonnes à 38 400 euros pour remplacer le précédent

Achat appartement Pôle médical

Nous votons favorablement à l'unanimité l'achat à l'OPAC de l'appartement qui a servi à l'extension du pôle médical et ce, pour un montant de 88 728,59 euros.

Subvention Sapeurs Pompiers

L'amicale des sapeurs pompiers demande à la commune une subvention qui leur serait reconduite chaque année à partir de 2018.

Le conseil municipal est bien évidemment d'accord sur le principe.

Répartition du FPIC(fond national de péréquation des ressources intercommunales et communales)

Ce fond est attribué par l'Etat à l'agglomération. Cette année cette dernière percevra 2 300 000 euros supplémentaires compte tenu des 71 communes qui la composent désormais. La répartition entre les communes est normalement calculée sur le critère de la population.

Or, pour ne pas léser les petites communes, le Puy accepte que pour cette année soit donnée à chacun la même somme que l'année précédente.

Grillage terrain de foot

Les subventions obtenues pour le grillage atteignent le maximum autorisé par la loi.

Lampes

90 lampes vétustes doivent être changées sur notre commune. Le programme LEADER doit participer à cet achat mais on ne sait pas encore à quelle hauteur.

Quant au syndicat d'électrification il prendra 45% à sa charge.

Nous optons pour des LED et des lampes programmables et choisissons donc la marque Philips Digistrect à 501 euros la lampe.

Local bridge

Le club de bridge de l'Emblavez nous a fait la demande d'un local.

Le conseil municipal est d'accord pour leur mettre à disposition la salle d'exposition 2 fois par semaine.

Une participation leur sera demandée.